

Informations de l'Office de la santé

## Marche à suivre pour l'enregistrement et l'annonce selon l'OAP

### Pourquoi est-il nécessaire de communiquer des données?

Les cantons limitent le nombre de médecins qui fournissent des prestations ambulatoires en fixant des nombres maximaux, conformément à [l'article 55a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie](#) (LAMal ; RS 832.10). Les fournisseurs de prestations sont donc tenus de communiquer au canton les données requises pour définir ces plafonds, en vertu des articles [7 à 9 de l'ordonnance sur l'admission à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins](#) (OAP ; RSB 842.111.5).

Pour ce faire, ils doivent s'enregistrer en ligne et saisir les activités médicales ambulatoires réalisées dans le canton de Berne. Les données doivent être transmises pour la première fois à l'Office de la santé (ODS) **d'ici au 30 juin 2026**.

### Sont soumis à l'obligation de s'enregistrer et de communiquer leurs données les fournisseurs de prestations suivants:

- **Institutions de soins ambulatoires dispensés par des médecins:** cabinets, centres de santé et équipes mobiles qui proposent et décomptent des prestations fournies par des médecins engagés
- **Médecins exerçant à titre indépendant** qui décomptent leurs prestations à ce titre
- **Hôpitaux**



### Étape 1: se préparer à l'enregistrement et à la communication des données

Une bonne préparation permet de gagner du temps. Sur le [site Internet de l'ODS](#) et dans la liste d'auto-contrôle, vous trouverez des précisions sur les données requises et sur le déroulement de la procédure. Commencez par définir la personne qui, au sein de votre institution, sera responsable de l'enregistrement et des annonces à l'ODS (ci-après: «personne de référence») pour qu'elle puisse s'inscrire sur la plateforme numérique du canton, Sirona: [www.sirona.qsi.be.ch](http://www.sirona.qsi.be.ch).



### Étape 2: se connecter à Sirona via BE-Login et AGOV

La personne de référence de l'institution se connecte à l'application Sirona en utilisant ce [lien](#). À noter que le canton de Berne utilise exclusivement [AGOV](#), le service d'authentification des autorités suisses, pour l'accès à ses services numériques. Des instructions sont fournies par le système, étape par étape. La personne de référence doit choisir entre une **adresse électronique privée ou professionnelle** (plusieurs adresses électroniques peuvent être enregistrées dans AGOV). Le [service d'assistance d'AGOV](#) se tient volontiers à disposition en cas de problèmes.



### Étape 3: enregistrer le fournisseur de prestations

Une fois que la personne de référence est connectée à Sirona, elle peut commencer l'enregistrement sous «Service». Pour saisir le fournisseur de prestations, il faut (hormis pour les propriétaires d'une entreprise individuelle) [une procuration](#) de la part de la personne autorisée inscrite dans le [registre du commerce](#) ainsi que l'[IDE](#) (numéro d'identification des entreprises) du prestataire. En outre, la personne de référence doit téléverser une copie d'une pièce d'identité (passeport, carte d'identité), pour autant qu'elle ne soit pas déjà identifiée dans Sirona.




### Étape 4: saisir et valider les données

La personne de référence a ensuite accès au dossier du fournisseur de prestations. Elle peut y déclarer les **sites**, les médecins qui y exercent ainsi que les **informations concernant l'occupation**: numéro GLN (Global Location Number, disponible dans [MedReg](#)), taux d'occupation global et taux déterminant pour les prestations à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) par domaine de spécialité. Une fois que toutes les données ont été saisies, la personne de référence peut les transmettre via l'application. Il lui est ensuite demandé de les garder à jour conformément aux directives de la DSSI (voir la rubrique «[Quand communiquer les données](#)»).

## Liste d'auto-contrôle


1

### Préparation à l'enregistrement et à la communication des données

- La personne de référence pour l'enregistrement et l'annonce dans Sirona a été définie.
- Elle dispose d'une procuration dûment signée de la part du fournisseur de prestations.
  -  Exception : la personne de référence est propriétaire d'une entreprise individuelle.
- La personne de référence dispose d'un compte AGOV.
- Le numéro IDE du fournisseur de prestations est connu.
- Les autres informations requises sont connues (voir points 2, 3 et 4).
- Les documents requis sont disponibles sous forme numérique (passeport/carte d'identité, procuration).
- Une plage de 30 à 60 minutes est à prévoir pour la première connexion à Sirona et l'enregistrement du fournisseur de prestations.

2

### Connexion à Sirona via BE-Login et AGOV

- La personne de référence se connecte à Sirona avec son compte AGOV. Pour ce faire, elle se sert de l'adresse électronique qu'elle compte utiliser à l'avenir pour se connecter à Sirona.
- Important : il faut vérifier à chaque connexion à Sirona que l'adresse électronique utilisée dans  AGOV est la même que lors de la première connexion. Sinon, il n'est pas possible d'accéder aux données.

3



### Enregistrement du fournisseur de prestations

La personne de référence dispose des informations et documents suivants:

- Une copie numérique de la procuration dûment signée par le fournisseur de prestations.
- Une copie numérique de son propre passeport ou de sa carte d'identité pour s'identifier sur Sirona.
- Son numéro AVS.

4

### Saisie et validation des données à communiquer

- Il convient d'indiquer le site ou les sites du fournisseur de prestations (veiller à avoir les adresses à portée de main).
-  Pour les médecins qui fournissent des prestations ambulatoires à la charge de l'AOS, les informations suivantes doivent être saisies pour chaque site:
  - Numéro GLN (Global Location Number, disponible dans MedReg).
  - Taux d'occupation.
  - Date d'engagement et, le cas échéant, de départ.
  - Taux d'occupation déterminant pour les prestations ambulatoires à la charge de l'AOS (par domaine de spécialité).
  - Date du début et, le cas échéant, de la fin de l'activité ambulatoire (par domaine de spécialité).
-  Les hôpitaux ou les cabinets qui emploient un grand nombre de médecins peuvent également saisir les informations requises pour chaque site en important un [fichier Excel](#) (un modèle peut être téléchargé depuis Sirona).  
Les détails concernant l'activité ambulatoire doivent être renseignés directement dans Sirona.
- Une fois que toutes les données ont été saisies, elles peuvent être transmises à l'ODS.  
Il est à tout moment possible de mettre à jour ou de corriger les données.

**Liste de liens utiles**

<input checked="" type="checkbox"/> Page Internet de l'ODS consacrée à l'obligation d'enregistrement et d'annonce selon l'OAP	<a href="https://www.gsi.be.ch/fr/start/dienstleistungen/registrierung-und-meldung-gemaess-zulav.html">https://www.gsi.be.ch/fr/start/dienstleistungen/registrierung-und-meldung-gemaess-zulav.html</a>
<input checked="" type="checkbox"/> Législation fédérale	<a href="https://www.bag.admin.ch/fr/nombres-maximaux-de-medecins">https://www.bag.admin.ch/fr/nombres-maximaux-de-medecins</a>
<input checked="" type="checkbox"/> Législation cantonale	<a href="https://www.belex.sites.be.ch/app/fr/change_documents/2242">https://www.belex.sites.be.ch/app/fr/change_documents/2242</a>
<input checked="" type="checkbox"/> Page d'accueil d'AGOV	<a href="https://www.agov.admin.ch/fr">https://www.agov.admin.ch/fr</a>
<input checked="" type="checkbox"/> Service d'assistance d'AGOV	<a href="https://help.agov.ch/">https://help.agov.ch/</a>
<input checked="" type="checkbox"/> Application en ligne Sirona	<a href="https://sirona.gsi.be.ch">https://sirona.gsi.be.ch</a>
<input checked="" type="checkbox"/> Lien direct vers la page d'enregistrement	<a href="https://sirona.gsi.be.ch/app/leg/LBE26-076-57/wizard/uid-search">https://sirona.gsi.be.ch/app/leg/LBE26-076-57/wizard/uid-search</a>
<input checked="" type="checkbox"/> Formulaire de procuration	<a href="https://www.gsi.be.ch/content/dam/gsi/dokumente-bilder/fr/dienstleistungen/berufe/zulassungsverfahren-nach-kvg/vertretungsvollmacht-fr.pdf">https://www.gsi.be.ch/content/dam/gsi/dokumente-bilder/fr/dienstleistungen/berufe/zulassungsverfahren-nach-kvg/vertretungsvollmacht-fr.pdf</a>
<input checked="" type="checkbox"/> Registre du commerce (pour la procuration)	<a href="https://be.chregister.ch/cr-portal/suche/suche.xhtml">https://be.chregister.ch/cr-portal/suche/suche.xhtml</a>
<input checked="" type="checkbox"/> Registre IDE (pour l'enregistrement)	<a href="https://www.uid.admin.ch/Pages/search.aspx?lang=fr">https://www.uid.admin.ch/Pages/search.aspx?lang=fr</a>
<input checked="" type="checkbox"/> MedReg (pour trouver le n° GLN)	<a href="https://www.healthreg-public.admin.ch/medreg/search">https://www.healthreg-public.admin.ch/medreg/search</a>
<input checked="" type="checkbox"/> Modèle pour l'importation Excel	<a href="https://www.gsi.be.ch/content/dam/gsi/dokumente-bilder/fr/dienstleistungen/berufe/zulassungsverfahren-nach-kvg/vorlage-import-fr.xlsx">https://www.gsi.be.ch/content/dam/gsi/dokumente-bilder/fr/dienstleistungen/berufe/zulassungsverfahren-nach-kvg/vorlage-import-fr.xlsx</a>